

# DÉLIBÉRATION

## Congrès

Séance du 4 avril 2023

Délibération  
n°33-2023

### Motion pour la banalisation des cours pendant les journées de mobilisation appelées par l'intersyndicale proposée par la liste "Pour une alternative solidaire"

Depuis plusieurs semaines, les étudiant-e-s et les personnels de l'Université sont mobilisé.es contre le projet de réforme des retraites. Les élu-e-s du congrès de l'université, à l'écoute des préoccupations sociales des étudiant.es et des personnels, soutiennent le droit de ceux-ci à prendre part à la vie politique dans la mesure où il s'agit d'un important moment démocratique.

Nous rappelons par ailleurs que les cours en distanciel sont une forme très dégradée d'enseignement, que leur mise en place ne saurait être généralisée ni se banaliser notamment dans le cadre des mouvements sociaux en cours.

À ce titre, les élu-e-s du conseil d'administration appellent les équipes pédagogiques à ne pas pénaliser les étudiantes et les étudiants qui participent au mouvement social en adaptant, dans la mesure du possible, les modalités d'évaluation dans le cadre légal des modalités votées en CFVU et à ne pas comptabiliser les absences les jours de grève, et à communiquer cela aux étudiant-e-s.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	117
Nombre de votants	104
Nombre de voix pour	52
Nombre de voix contre	42
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	3

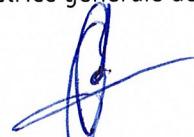
#### Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Congrès et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 avril 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT